



# Conseil de sécurité

Soixante et unième année

**5564<sup>e</sup>** séance

Jeudi 9 novembre 2006, à 15 h 15

New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Voto-Bernales	(Pérou)
<i>Membres :</i>	Argentine	M. Mayoral
	Chine	M. Li Junhua
	Congo	M. Ikouebe
	Danemark	M. Kaarsbo
	États-Unis d'Amérique	M. Brencick
	Fédération de Russie	M. Sitnikov
	France	M. Faivre
	Ghana	M. Christian
	Grèce	M. Vidouris
	Japon	M. Omura
	Qatar	M. Al-Bader
	République-Unie de Tanzanie	M. Salaita
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Johnston
	Slovaquie	M. Babicz

## Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Lettre datée du 6 novembre 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Qatar auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2006/868)

Lettre datée du 7 novembre 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Azerbaïdjan auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2006/869)

Lettre datée du 8 novembre 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2006/871)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



*La séance est reprise à 15 h 25.*

**Le Président** (*parle en espagnol*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants du Brésil, de l'Indonésie, de la République islamique d'Iran, de la Jordanie, du Koweït, de la Jamahiriya arabe libyenne, de l'Afrique du Sud, de la République arabe syrienne et des Émirats arabes unis des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

*Sur l'invitation du Président, les représentants des pays susmentionnés occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.*

**Le Président** (*parle en espagnol*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant du Qatar une lettre, datée du 9 novembre 2006, dans laquelle il demande que S. E. M. Yahya Mahmassani, Observateur permanent de la Ligue des États arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies, soit invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil, conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Si je n'entends pas d'objections, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, au titre de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Yahya Mahmassani.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Mahmassani à occuper le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Je voudrais rappeler à tous les orateurs, comme je l'ai indiqué ce matin, qu'ils doivent limiter leurs déclarations à quatre minutes au maximum, afin de permettre au Conseil de mener à bien ses travaux avec diligence. Les délégations qui ont préparé de longues déclarations sont priées d'en distribuer le texte écrit et de bien vouloir en prononcer une version résumée lorsqu'elles prendront la parole dans la salle.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Azerbaïdjan.

**M. Shukurov** (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : En ma qualité de Président du Groupe de l'Organisation de la Conférence islamique (OIC) à l'ONU, je voudrais informer le Conseil que le Groupe de l'OIC a adopté la déclaration suivante le 7 novembre, face aux faits récemment survenus dans les territoires palestiniens occupés, dont je voudrais donner lecture :

« Le Groupe de l'OCI à l'Organisation des Nations Unies s'est réuni à New York au niveau des ambassadeurs, le 7 novembre 2006, afin de débattre de la détérioration constante de la situation sur le terrain dans le territoire palestinien occupé, qui résulte de l'agression militaire menée par Israël, la puissance occupante, dans la bande de Gaza.

Le Groupe de l'OCI à l'ONU exprime sa grave préoccupation devant la détérioration constante de la situation sur le terrain dans le territoire palestinien occupé par Israël depuis 1967 au cours de la période récente, surtout en raison du recours excessif et aveugle à la force par Israël, la puissance occupante, qui a fait de nombreux morts et blessés palestiniens, y compris des femmes et les enfants.

Le Groupe de l'OCI à l'ONU a condamné en particulier les assauts militaires menés par Israël, la puissance occupante, dans la bande de Gaza, qui ont causé des pertes en vies humaines et les destructions considérables des infrastructures vitales et des biens palestiniens.

Le Groupe de l'OCI à l'ONU souligne la nécessité de préserver les institutions de l'Autorité nationale palestinienne et les infrastructures et biens palestiniens.

Le Groupe de l'OCI à l'ONU a exprimé sa grave préoccupation devant la situation humanitaire désastreuse dans laquelle se trouve le peuple palestinien et a demandé qu'une aide humanitaire d'urgence lui soit fournie.

Le Groupe de l'OCI à l'ONU a demandé que le Conseil de sécurité se réunisse pour examiner cette question et a exhorté le Conseil de sécurité à assumer la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales que lui confère la Charte des Nations Unies en prenant les mesures suivantes.

Premièrement, demander qu'Israël, la puissance occupante, cesse immédiatement son agression contre la population civile palestinienne dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et retire immédiatement ses forces de la bande de Gaza et revienne aux positions d'avant le 28 juin 2006.

Deuxièmement, demander qu'un cessez-le-feu immédiat soit instauré entre les parties israélienne et palestinienne.

Troisièmement, demander qu'une force d'observation des Nations Unies chargée de surveiller le cessez-le-feu soit mise en place et déployée.

Quatrièmement, demander qu'Israël, la puissance occupante, respecte scrupuleusement ses obligations et ses responsabilités en vertu de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949.

Le Groupe de l'OCI à l'ONU demande à la communauté internationale, y compris au Quatuor, de prendre des mesures immédiates, y compris des mesures de confiance entre les parties, afin de reprendre les négociations de paix et de relancer le processus de paix conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

Le Groupe de l'OCI à l'ONU a décidé d'appuyer le projet de résolution présenté par le Groupe arabe à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation au titre du point 32 de l'ordre du jour intitulé « Aggression israélienne dans la bande de Gaza ».

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Pakistan.

**M. Akram** (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par féliciter le Pérou, au nom de la délégation pakistanaise, de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Il est particulièrement gratifiant de voir un vieil ami revenir ici à New York. Nous voudrions également féliciter l'Ambassadeur Kenzo Oshima et la délégation japonaise dont la présidence du Conseil le mois dernier a été très réussie et active.

Nous saluons la décision prise par le Conseil de sécurité d'organiser cette séance d'urgence en réponse

aux appels lancés par la Ligue des États arabes, l'Organisation de la Conférence islamique (OCI) et le Mouvement des pays non alignés. C'est sans doute parce qu'il jouit de l'impunité qu'Israël a mené d'autres actions ignobles, telles que celle d'hier à Beit Hanoun, qui a causé la mort de 18 membres d'une même famille, dont huit enfants et sept femmes, même après la décision du Conseil de se réunir. Nous nous associons à l'appel lancé en faveur d'une enquête internationale indépendante concernant cet incident et ses implications en termes de violations du droit international humanitaire.

Ce massacre survient peu de temps après que nous ayons vu des femmes palestiniennes non armées se faire tirer dessus et tuer dans les rues de Gaza. Ces images représentent les facettes ignobles de l'occupation, entretenue par le recours excessif et aveugle à la force militaire et un mépris total du droit international relatif aux droits de l'homme et du droit international humanitaire.

Il est regrettable que l'optimisme temporaire suscité l'année dernière par le retrait israélien de la bande de Gaza se soit rapidement transformé en désespoir et en violences renouvelées. Le désespoir et la violence se sont grandement accrus ces derniers mois. Chaque nouvelle journée de violences et de représailles représente un revers pour la recherche d'un règlement pacifique de la question palestinienne et d'une paix durable au Moyen-Orient.

Après le conflit dévastateur qui a fait rage au Liban cette année, alors que le Conseil de sécurité demeurait impuissant pendant 30 jours, il est apparu clairement qu'une approche globale était indispensable pour parvenir à la paix et à la stabilité au Moyen-Orient. Une délégation de haut niveau de la Ligue des États arabes a soumis au Conseil de sécurité en septembre dernier une initiative importante visant à mettre fin au conflit arabo-israélien et à parvenir à une paix globale en relançant le processus de paix et les négociations de paix. Il est regrettable que le Conseil de sécurité n'ait pas jugé bon d'assurer le suivi de cette initiative et de l'engagement vigoureux en faveur de la paix qu'elle incarnait. Il n'est donc pas étonnant qu'il soit si indispensable que le Conseil rétablisse sa crédibilité.

Nous devons nous attaquer à tous les problèmes larvés de la région de manière globale et juste. Il est temps de mettre fin aux conflits qui opposent Israël à tous ses voisins. Il est temps, avant tout, de mettre fin à

la tragédie palestinienne, qui est au cœur du conflit du Moyen-Orient et la plus grande source d'humiliation, de colère et de désespoir des populations dans le monde musulman. Compte tenu de ces souffrances humaines, compte tenu de la menace pesant sur la paix et la sécurité, et compte tenu des responsabilités confiées au Conseil par la Charte, le Conseil doit répondre à l'appel lancé par le monde arabe et islamique en vue d'un cessez-le-feu immédiat dans les territoires palestiniens occupés – un cessez-le-feu crédible, durable et vérifiable.

À cette fin, le Pakistan exhorte les deux parties, israélienne et palestinienne, à prendre une série de mesures immédiates et simultanées pour renforcer la confiance.

Nous demandons à Israël de mettre fin immédiatement à sa campagne militaire à Gaza, de libérer les prisonniers palestiniens, notamment les membres du cabinet et les législateurs, de supprimer les points de contrôle et autres obstacles pour faciliter l'accès et la circulation des civils et travailleurs humanitaires, de cesser la construction de la barrière de séparation et de la démanteler, de geler toute activité de colonisation et de démonter les avant-postes construits en Cisjordanie depuis 2001, de transférer les fonds dus à l'Autorité palestinienne, notamment les recettes douanières, et, enfin, d'accepter des négociations menées par le Président Mahmoud Abbas au nom de l'Autorité palestinienne.

À nos frères palestiniens, nous demandons également de cesser leurs attaques à la roquette ainsi que toute violence, d'obtenir la libération du soldat israélien, de parvenir à une cohésion interne et de former un gouvernement d'unité nationale, en autorisant l'Autorité palestinienne et le Président Abbas à négocier avec Israël.

Pour terminer, je tiens à déclarer que le Moyen-Orient constitue un défi gigantesque. Le Président Musharraf a déclaré que la poudrière du Moyen-Orient constituait la plus grande difficulté pour la sécurité internationale, la lutte contre le terrorisme, la promotion de l'entente entre les civilisations et la crédibilité de l'ONU. Nous devons éteindre ces feux.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Tunisie.

**M. Hachani** (Tunisie) (*parle en arabe*) : Je tiens à vous remercier, vous M. le Président et d'autres membres du Conseil de sécurité, d'avoir organisé dans

l'urgence cette réunion au nom des États arabes, de l'Organisation de la Conférence islamique et du Mouvement des pays non alignés, afin d'examiner les événements graves qui se déroulent actuellement dans les territoires palestiniens occupés.

Je tiens également à vous féliciter, Monsieur, de votre élection à la Présidence du Conseil de sécurité pour ce mois-ci. Je remercie aussi votre prédécesseur, l'Ambassadeur du Japon, d'avoir exercé la présidence le mois dernier.

Le Conseil de sécurité se réunit aujourd'hui en raison de l'escalade militaire israélienne préoccupante dans les territoires palestiniens occupés. La Tunisie a suivi avec une vive inquiétude cette agression israélienne brutale dans le nord de la bande de Gaza, qui a causé de nombreuses victimes parmi le peuple palestinien, notamment des femmes, des enfants et des personnes âgées. De nouvelles victimes sont à déplorer dans le bombardement, hier, de Beit Hanoun, qui a également détruit des infrastructures.

Il va sans dire que cette escalade menace gravement la sécurité et la stabilité du Moyen-Orient. Dans une communication du Ministère des affaires étrangères du 4 novembre 2006, la Tunisie a condamné les actes d'agression répétés israéliens, qui constituent une infraction grave aux lois et normes internationales. Cette agression israélienne contre les territoires palestiniens se produit alors que le peuple palestinien et l'opinion publique internationale s'emploient à relancer les négociations entre Israéliens et Palestiniens pour redynamiser le processus de paix, en vue de trouver une solution globale à ce conflit et d'épargner à la région et à ses peuples la poursuite de la guerre ainsi que de nouvelles souffrances.

La violence engendre la violence. Elle nourrit des sentiments de haine et de désespoir. Les parties n'ont pas d'autre choix que de parvenir à la paix et de se rasseoir à la table des négociations. Nous relançons notre appel à Israël pour qu'il mette fin à ses actes d'oppression et d'agression. Nous pensons qu'il est temps que le Conseil de sécurité assume ses responsabilités pour mettre un terme aux infractions dont est victime le peuple palestinien. Le Conseil doit prendre les mesures nécessaires pour créer une force internationale visant à protéger les civils palestiniens, conformément au souhait du Président Ben Ali de la République tunisienne. À cet égard, nous espérons que le Conseil adoptera le projet de résolution arabe en vue

de mettre fin à ce massacre et aux menaces qu'il continue de faire peser sur l'avenir de la région.

**M. Abdalhaleem** (Soudan) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur, de présider le Conseil ce mois-ci. Nous apprécions le rôle actif que joue le Pérou sur la scène internationale. Le récent Sommet entre l'Amérique latine et la Ligue arabe illustre ce rôle important et vital. Nous espérons qu'il continuera d'en être ainsi lors du prochain Sommet entre l'Afrique et l'Amérique latine.

Je souhaiterais également remercier le Président sortant, le représentant du Japon, de la manière avisée dont il a su diriger les travaux du Conseil le mois dernier.

Ma délégation s'associe aux déclarations du représentant du Qatar au nom du Groupe arabe, du représentant de Cuba au nom du Mouvement des pays non alignés, et de l'Azerbaïdjan au nom de l'Organisation de la Conférence islamique.

Mon pays suit avec une grande inquiétude l'évolution de la situation dans les territoires palestiniens, et les agissements militaires de la puissance occupante, qui utilise des armes interdites au niveau international contre des zones habitées, et continue de détruire et de dévaster des habitations et la terre arabe. Israël applique également une politique qui consiste à affamer et assiéger pendant de longues périodes la population de la bande de Gaza, ce qui aura comme conséquence d'accroître la dégradation et l'instabilité de la région et de rendre difficile l'instauration d'une paix durable.

Depuis qu'il a élu librement un gouvernement national dans un environnement clair et démocratique, le peuple palestinien a fait l'objet d'un châtimeur collectif en raison de son choix démocratique. Les politiques et pratiques israéliennes dans la bande de Gaza ont entraîné une dégradation tragique des conditions économiques, sociales et humanitaires. Plus de 900 000 fonctionnaires palestiniens ont été victimes du gel de l'aide extérieure au gouvernement. Israël n'a pas remboursé les sommes qu'il doit à l'Autorité palestinienne – droits de douanes et autres taxes –, qui dépassent aujourd'hui les 500 millions de dollars. Les points de contrôle et les fermetures ont engendré l'effondrement des exportations palestiniennes, la faillite des entreprises et le déplacement de leurs employés. D'autres pratiques ont assailli le peuple palestinien et brisé sa volonté de résister à l'occupant, volonté dont il fait preuve depuis 50 ans.

La semaine dernière, des chars israéliens ont tué des dizaines de Palestiniens, dont un grand nombre de femmes et d'enfants, et ont blessé des centaines de personnes à Beit Hanoun, dans la bande de Gaza, lors d'une attaque sauvage contre des civils non armés, qu'ils ont écrasés sans pitié. Cet incident s'inscrit dans la lignée des bombardements aériens qu'Israël effectue sur des zones résidentielles, en plus des assassinats extrajudiciaires et des meurtres de civils pris délibérément pour cible, de la démolition des maisons, de la destruction des infrastructures et des arrestations et détention des responsables démocratiquement élus. Même les enfants n'échappent pas à la prison. Le rapport du Comité indique que des dizaines, en fait des centaines, d'enfants palestiniens sont détenus dans les prisons israéliennes.

Dans la bande de Gaza, malgré l'avis consultatif clair et sans ambiguïté de la Cour internationale de Justice, qui a demandé que cesse la construction du mur de séparation, Israël, la puissance occupante, continue de construire ce mur et d'ériger plus de 550 barrières. L'intransigeance israélienne prend des formes multiples, qui sont relayées par tous les médias et ont les pires effets sur les citoyens palestiniens, en particulier les malades et les étudiants, qui subissent les pires formes de châtimeur collectif et d'abus de la part des soldats israéliens. Ils sont battus, déshabillés et forcés de rester assis dans la boue ou debout pendant des heures au soleil ou dans le froid et subissent aussi de multiples autres formes de torture.

Les positions politiques qui donnent à l'entité sioniste le droit injuste de poursuivre son agression barbare contre la population palestinienne sans défense sous prétexte de légitime défense appuient à tort cette agression pure et simple. Elles donnent à l'entité sioniste carte blanche pour poursuivre ses atrocités contre les Palestiniens.

Mon pays condamne ce comportement sioniste agressif et demande au Conseil de sécurité et à la communauté internationale, ainsi qu'à toutes les institutions chargées de faire respecter les droits de l'homme et à tous les peuples épris de paix de réagir d'urgence pour condamner cette agression et mettre fin, par tous les moyens possibles, aux pratiques inhumaines qui sont perpétrées chaque jour par Israël contre le vaillant peuple palestinien.

Il est grand temps que la communauté internationale, et que le Conseil de sécurité en particulier, assume ses responsabilités face à

l'occupation israélienne des territoires arabes et aux souffrances indicibles des civils. Des mesures décisives doivent être immédiatement prises pour forcer Israël à respecter les résolutions de la légitimité internationale et à mettre fin à ses pratiques contre la population palestinienne non armée et contre ses biens en cessant son agression dans les territoires palestiniens occupés et Jérusalem. Israël doit se retirer immédiatement de la bande de Gaza. Une commission d'enquête internationale devrait être mise en place afin d'enquêter sur le massacre perpétré par les forces israéliennes le 8 novembre 2006 à Beit Hanoun. Les institutions pertinentes de l'ONU et d'autres organisations devraient envoyer une aide humanitaire d'urgence à ceux qui en ont besoin dans les territoires occupés et obliger Israël à indemniser pleinement les Palestiniens pour les dommages qu'ils ont subis.

La communauté internationale, représentée ici au Conseil, doit prendre des mesures immédiates et urgentes pour protéger le peuple palestinien et pour forcer Israël à respecter, sans délai, les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil, qui se fondent sur le retrait des territoires occupés en 1967.

Nous voudrions rappeler aux membres du Conseil qu'Israël est le seul pays au monde qui n'a pas de frontières, parce que sa philosophie repose sur l'expansion.

**Le Président** (*parle en espagnol*): Je donne maintenant la parole au représentant du Maroc.

**M. Chabar** (Maroc) (*parle en arabe*): Je voudrais tout d'abord vous adresser, Monsieur le Président, ainsi qu'à votre pays ami, le Pérou, toutes mes félicitations pour votre accession à la présidence du Conseil de mois-ci. Je vous souhaite plein succès. Je salue également votre prédécesseur, le Représentant permanent du Japon, pour les efforts et la sagesse dont il a fait montre dans la conduite des travaux du Conseil le mois dernier.

Ma délégation souscrit aux déclarations faites par le représentant du Qatar au nom du Groupe des États arabes, par l'Azerbaïdjan au nom de l'Organisation de la Conférence islamique, et par Cuba au nom du Mouvement des pays non alignés. Tous les orateurs précédents ont la même préoccupation que ressent le Maroc vis-à-vis de la situation dans les territoires palestiniens occupés. Nous voudrions réitérer certaines de ces préoccupations, étant donné le grand intérêt que porte le Maroc à l'évolution de la situation au Moyen-

Orient, en particulier en ce qui concerne le conflit israélo-palestinien.

Tout d'abord, nous dénonçons vigoureusement les attaques israéliennes à Gaza, et en particulier le bombardement effectué par les Forces de défense israéliennes sur Beit Hanoun, le mercredi 8 novembre, qui a entraîné la mort de nombreux civils, parmi lesquels des femmes et des enfants. Nous exprimons notre effroi devant cette agression, qui n'est pas justifiable. Nous exprimons nos condoléances à nos frères de Palestine, et nous leur réaffirmons notre solidarité, notre plein soutien et notre espoir de les voir recouvrer leurs droits.

Parallèlement, nous faisons part de notre indignation devant l'escalade de la violence perpétrée par le Gouvernement israélien contre le peuple palestinien sans défense et devant le fait qu'il continue de procéder à des assassinats ciblés, à des châtiments collectifs, à la destruction de l'infrastructure économique et sociale, à l'enlèvement de responsables gouvernementaux élus et au bouclage économique et sécuritaire des territoires. Ces pratiques sont autant de violations flagrantes du droit international humanitaire, des droits de l'homme et de tous les accords et traités en vigueur, en particulier la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre.

Face à cette pression militaire exercée sur les territoires palestiniens et aux intentions israéliennes déclarées de poursuivre ce type d'agression, nous invitons Israël à tirer les enseignements de l'expérience amère de son attaque contre le Liban, l'été dernier. La logique de la force a montré qu'elle n'était pas capable de régler les problèmes politiques. Elle ne fait qu'attiser la violence et les représailles. Elle menace la stabilité de la région tout entière, séparant encore plus des populations qui ne pourront coexister que dans le respect mutuel.

Le Royaume du Maroc rejette tous les actes de violence visant les civils, quels qu'en soient les auteurs. Nous voulons depuis cette tribune lancer un appel pour que s'exerce la plus grande retenue afin d'épargner la région des désastres que provoquerait une nouvelle escalade. Compte tenu de la complexité de la situation et des tensions croissantes qui règnent entre les parties, le Maroc est convaincu que nous devons agir pour rétablir la communication entre les parties afin de relancer le processus de paix. Nous insistons sur le fait que cela dépend de l'existence

d'une volonté politique réelle des deux côtés. Nous rappelons que le Groupe des États arabes a réaffirmé, à la réunion ministérielle du Conseil de sécurité du 21 septembre 2006, sa volonté honnête et sincère de parvenir à la paix et a exposé les mesures à prendre à cette fin.

Le Maroc rappelle tous les efforts régionaux et internationaux mis en œuvre pour faire avancer le processus de paix. Nous réitérons qu'il importe que les parties traduisent leurs paroles en actes, afin de rétablir la confiance, en prenant des mesures efficaces permettant la reprise des négociations. La déclaration d'un cessez-le-feu immédiat serait la première mesure, suivie de la suspension de tous les actes qui sont susceptibles d'aggraver les tensions. Il faut aussi mettre un terme à l'isolement des Palestiniens, arrêter le siège injustifié, libérer les fonds et les revenus fiscaux palestiniens, et soutenir matériellement et moralement les efforts visant à former un Gouvernement d'unité qui serait un partenaire dans le processus de paix. Il va sans dire que ces efforts nécessitent le soutien total et sans ambiguïté de la communauté internationale. À ce titre, le Conseil de sécurité a plus que jamais la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité dans cette région.

Le projet de résolution dont le Conseil est saisi contient une première série de mesures à prendre, notamment l'exigence de l'arrêt complet de l'agression vigoureuse menée contre le peuple palestinien, et l'envoi d'observateurs internationaux.

La cessation de la violence est une priorité, mais il faut également traiter des aspects politiques essentiels. À cet égard, le Quatuor a l'obligation particulière de donner une impulsion au processus de paix. Nous devons considérer le problème palestinien sous l'angle économique et humanitaire et envisager l'adoption de mesures politiques concrètes susceptibles d'aboutir à la reprise des négociations, non seulement à propos des relations israélo-palestiniennes, mais aussi au sujet des relations entre Israël et la Syrie, de même qu'entre Israël et le Liban.

Nous réaffirmons que le processus de paix doit reposer sur le cadre de référence constitué par la Feuille de route, le principe de la terre contre la paix, l'Initiative de paix arabe, ainsi que les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002), 1402 (2002) et 1515 (2003) du Conseil de sécurité. Certains de ces éléments fixent des objectifs explicites assortis d'échéances

précises en vue de rapprocher les parties d'une solution.

Même si le conflit israélo-palestinien constitue le nœud gordien du conflit israélo-arabe, il ne sera pas possible d'instaurer une paix durable et globale dans la région sans œuvrer de façon constante et simultanée sur tous les fronts. Avec la création de deux États, Israël et une Palestine indépendante ayant Jérusalem-Est pour capitale, la coexistence pacifique des peuples et des religions au Moyen-Orient permettrait à la paix et à l'amour de l'emporter sur la haine.

Je réitère le plein appui de mon gouvernement à tous les efforts tendant à ranimer le processus de paix et à écourter le conflit qui n'a que trop duré.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je donne la parole au représentant de l'Espagne.

**M. De Palacio España** (Espagne) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, Monsieur le Président, je me réjouis de vous voir de nouveau parmi nous pour, cette fois-ci, présider le Conseil de sécurité durant le mois de novembre et je vous souhaite plein succès dans l'exécution de ces tâches. De plus, je salue la tenue du présent débat public, amplement justifiée au regard de la gravité de la situation qui règne au Moyen-Orient, en particulier dans les territoires occupés.

L'Espagne souscrit pleinement à la déclaration faite par la Représentante permanente de la Finlande au nom de l'Union européenne.

La région du Moyen-Orient traverse actuellement la pire crise de ces dernières années, qui est la conséquence directe de la guerre récemment livrée au Liban et de la poursuite des violences dans les territoires occupés. La montée de la violence entre Israéliens et Palestiniens est une grande source de préoccupation, de même que les affrontements entre Palestiniens. Les plans de paix internationaux et les initiatives pour la région sont dans l'impasse, ce qui compromet gravement la paix et la sécurité internationales.

Pourtant, pour la raison très précise que la guerre s'est révélée impuissante à résoudre les conflits dans la région, l'Espagne estime que nous devons nous engager de toute urgence à œuvrer avec les acteurs régionaux et la communauté internationale aux fins d'un règlement juste, global et durable du conflit israélo-arabe. Le temps nous est compté. L'occasion offerte par la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité cessera bientôt d'exister.

De notre point de vue, deux mesures s'imposent en parallèle : d'un côté, il faut engager des actions concrètes à court et à moyen terme dans l'ensemble de la région afin d'y instaurer un climat plus propice à la paix; de l'autre côté, il faut forger un consensus international en vue de mettre en œuvre une initiative de paix englobant toutes les parties – israélienne, palestinienne, libanaise et syrienne – et tous les acteurs de façon à sortir de l'impasse actuelle.

Parmi les mesures immédiates à prendre pour instaurer la confiance entre les parties figurent, selon nous, la libération immédiate des soldats et des prisonniers ainsi que la restitution des recettes fiscales palestiniennes retenues par Israël. De même, il convient de mettre en place un système de gestion des frontières permettant de concilier les exigences légitimes de sécurité avec l'impératif de la libre circulation des biens et des personnes. Il importe par ailleurs de soutenir les efforts déployés par l'Autorité palestinienne afin de former un gouvernement palestinien avec lequel la communauté internationale puisse pleinement coopérer.

Enfin, n'oublions pas que sans que cela préjuge de la politique sécuritaire, il faut que la violence cesse sur le champ et que toutes les parties prennent l'engagement de s'abstenir d'y recourir, de façon à favoriser la reprise du dialogue entre elles.

Nous n'en devons pas moins être réalistes et accepter que, dans les circonstances actuelles, il est peu probable que les parties au conflit montrent l'exemple. C'est pourquoi, l'Espagne estime que, pour parvenir à la paix, il faudra, à terme, organiser une conférence internationale destinée à manifester l'adhésion politique à un processus de paix doté d'une vigueur nouvelle. Il conviendrait pour cela de redynamiser la Feuille de route et d'associer davantage les acteurs régionaux aux travaux du Quatuor.

L'Espagne considère que la réunion du Forum méditerranéen tenue les 27 et 28 octobre 2006 à Alicante constitue un bon point de départ pour atteindre ce consensus. Dans leur déclaration finale, les ministres des affaires étrangères et les chefs de délégation des pays membres du Forum, situés de part et d'autre de la Méditerranée, ont souscrit aux points susmentionnés ainsi qu'à la nécessité de lancer un nouveau processus de paix multilatéral qui fasse intervenir tous les acteurs concernés et favorise le dialogue entre l'ensemble des parties.

Ces négociations doivent se fonder sur le cadre de référence accepté par toutes les parties lors de la Conférence de Madrid de 1991, sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, ainsi que sur des critères explicites concernant le règlement des questions touchant le statut définitif. C'est en adoptant cet ensemble de mesures locales, régionales et internationales dans un contexte politique propice à la réconciliation entre les parties que l'on pourra sortir de l'impasse actuelle pour parvenir à une solution juste, globale et durable au conflit israélo-arabe.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Norvège.

**M<sup>me</sup> Juul** (Norvège) (*parle en anglais*) : Cette séance a pour toile de fond l'opération militaire israélienne menée hier à Gaza. Le nombre des victimes est indiscutable et choquant : rien qu'à Beit Hanoun, 19 Palestiniens ont été tués, pour la majorité des femmes et des enfants. Nous adressons nos condoléances à tous ceux qui ont perdu des êtres chers. La Norvège condamne ce recours massif à la puissance militaire par les Forces de défense israéliennes en vue de faire cesser les tirs de roquettes artisanales depuis Gaza.

Depuis le mois de juin, plus de 300 Palestiniens, parmi lesquels un grand nombre d'enfants, ont perdu la vie. Beaucoup d'autres ont été blessés, se sont retrouvés à la rue et ont été traumatisés. Hormis les ravages causés par les opérations militaires israéliennes, la situation humanitaire à Gaza se dégrade de plus en plus, les souffrances humaines augmentent et les perspectives de paix s'éloignent.

Le Ministre des affaires étrangères de la Norvège se trouvait hier à Gaza. Il a pu constater de ses propres yeux la détérioration rapide de la situation humanitaire et l'ampleur des destructions causées par les récentes campagnes militaires israéliennes. À Gaza, le Ministre des affaires étrangères de mon pays a rencontré le Président Abbas. Il s'est également entretenu avec le Ministre israélien des affaires étrangères. Il était porteur d'un message très clair : tandis que la Norvège reconnaît le droit d'Israël de se défendre et de protéger ses citoyens, elle ne peut accepter des représailles militaires aussi disproportionnées et aussi contraires au droit humanitaire international. Des actions comme celle d'hier ne servent qu'à entretenir la haine et à renforcer une résistance armée incessante. Ce n'est pas ainsi qu'Israël peut améliorer sa sécurité. Il n'y a pas de solution militaire à ce conflit, et nous demandons

instamment à Israël de mettre fin à ses incursions dans la bande de Gaza.

Nous affirmons aussi depuis longtemps que les dirigeants palestiniens doivent faire cesser les tirs de roquettes sur le territoire israélien. Ces actes de terrorisme ne servent ni la population palestinienne ni les perspectives de paix. Nous demandons aussi instamment aux dirigeants palestiniens d'assurer un retour en toute sécurité du caporal israélien enlevé, Gilad Shalit.

La Norvège appuie les efforts du Président Abbas visant à former un Gouvernement d'union nationale qui reflète les principes énoncés par le Quatuor. Nous encourageons vivement toutes les parties et la communauté internationale à appuyer ces efforts. Le chemin de la paix commence à la table des négociations. Seul un processus de négociations peut aboutir à un règlement global fondé sur la feuille de route, les engagements souscrits à Charm el-Cheikh et toutes les résolutions pertinentes adoptées par le Conseil de sécurité.

**Le Président** (*parle en espagnol*): Je donne maintenant la parole au représentant de l'Algérie.

**M. Yousfi** (Algérie): Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous présenter les félicitations chaleureuses de ma délégation à la suite de l'accession de votre pays, le Pérou, à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de novembre et de vous souhaiter un plein succès dans l'accomplissement de cette mission. Je vous remercie également d'avoir bien voulu convoquer cette réunion. Je voudrais, de même, féliciter l'Ambassadeur Kenzo Oshima, Représentant permanent du Japon, pour sa conduite réussie des travaux du Conseil de sécurité au cours du mois écoulé. Mes remerciements vont aussi à M<sup>me</sup> Angela Kane, Sous-Secrétaire générale aux affaires politiques, pour son exposé sur les événements dramatiques dont est actuellement le théâtre le territoire palestinien occupé, et la bande de Gaza en particulier.

Les circonstances difficiles et la gravité de la situation sur les plans sécuritaire et humanitaire dans le territoire palestinien occupé donnent à la présente séance du Conseil de sécurité une importance particulière. Elles offrent à ma délégation l'opportunité d'exprimer sa vive préoccupation et de condamner de la manière la plus énergique la nouvelle agression israélienne, qui a provoqué des pertes cruelles en vies humaines innocentes parmi les femmes et les enfants et

a causé des destructions importantes à l'infrastructure de base du territoire palestinien, en violation flagrante de la légalité internationale.

La nouvelle escalade de l'armée israélienne dans la bande de Gaza, marquée par le recours abusif, disproportionné et sans discernement à la force contre la population civile, intervient à un moment difficile où l'Autorité palestinienne, confrontée à de graves difficultés, s'emploie à trouver une issue à la crise gouvernementale qui, depuis le début de l'année, a servi de prétexte supplémentaire à Israël pour renforcer le blocage du territoire palestinien et transformer la bande de Gaza en une vaste prison pour une population civile déjà durement éprouvée.

C'est tout un symbole de constater aujourd'hui que la nouvelle agression d'Israël contre le peuple palestinien intervient au moment même où la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation de l'Assemblée générale se penche précisément sur la question de la situation dramatique des droits de l'homme dans les territoires arabes occupés, et de noter également qu'Israël commet ce massacre – il n'y a pas d'autre terme pour le qualifier – inexcusable contre la population civile à Beit Hanoun le jour même de la clôture par la Commission de son débat général sur la question, alors qu'Israël annonçait à grand bruit son retrait de la ville martyre après plusieurs jours de massacres et de destructions. C'est dire le mépris qu'a Israël pour la communauté internationale et le peu d'intérêt qu'il accorde aux principes et objectifs énoncés dans la Charte des Nations Unies et au respect de la légalité internationale.

L'impunité avec laquelle Israël, en mal de guerre, lance périodiquement son armée à l'assaut des villes et villages palestiniens, contre une population civile épuisée et sans défense, sans susciter la moindre réaction de la communauté internationale, et en avançant des prétextes aussi inacceptables que fallacieux pour justifier son agression, doit être fermement condamnée et dénoncée par la communauté internationale. L'histoire ne pardonnera pas ce silence complice, interprété comme un encouragement aux activités criminelles de l'armée israélienne.

Après l'opération « Pluies d'été » au cours de l'été dernier et son cortège de destructions et de victimes innocentes parmi les femmes et les enfants encore, Israël est revenu ces derniers temps, avec une opération « Nuages d'automne », comme pour donner

l'impression que son armée ne s'est pas engagée dans une agression barbare contre la population palestinienne mais qu'elle s'est plutôt engagée dans des actions pour lesquelles la communauté internationale est invitée à manifester son indulgence sinon son admiration. À ce rythme, ma délégation est en droit de se demander s'il est envisagé que le ciel devienne un jour dégagé pour la Palestine occupée et si la recherche de la paix figure sincèrement dans l'agenda de la communauté internationale, et du Conseil de sécurité en particulier.

Le droit à l'autodéfense et la lutte contre le terrorisme ont été érigés, abusivement et à satiété, comme prétexte permettant à Israël de se livrer à des dépassements condamnables et contraires à la légalité internationale, qui n'ont épargné ni les institutions palestiniennes, ni les personnalités politiques, emprisonnées sans ménagement et sans motif apparent, ni les infrastructures de base ni, surtout, la population civile soumise à des humiliations quotidiennes. L'exercice par le peuple palestinien, au cours de l'année 2006, de son libre choix démocratique semble avoir donné un motif supplémentaire à Israël de recourir aux châtimements collectifs contre un peuple dont le nouveau tort semble être celui de choisir démocratiquement ses dirigeants.

La gravité de la situation dans le territoire palestinien occupé conduit ma délégation à appeler avec force le Conseil de sécurité à cesser de faire preuve de complaisance à l'égard des attaques répétées d'Israël contre le peuple palestinien, à assumer la responsabilité qui lui incombe en vertu de la Charte des Nations Unies en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationale, et à exercer les pressions nécessaires pour conduire Israël à cesser immédiatement son agression contre le peuple palestinien et à retirer ses troupes de la bande de Gaza. Il doit imposer, aussi, un cessez-le-feu et obliger Israël au strict respect de ses obligations découlant de la Convention de Genève du 12 août 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre.

Ma délégation demeure convaincue que devant l'impasse actuelle dans le processus de paix au Moyen-Orient, l'Organisation des Nations Unies se doit de se ressaisir du dossier et d'assumer sa responsabilité pleine et entière dans la recherche d'une issue au conflit. Les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, et notamment la résolution 242 (1967) et la résolution 338 (1973), dont la validité demeure entière, constituent les bases d'une paix globale, juste et

durable qui garantit le respect des droits légitimes du peuple palestinien, y compris son droit à l'autodétermination et à créer un État indépendant viable, vivant côte à côte et en paix avec ses voisins.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à M. Paul Badji, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

**M. Badji** : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois de novembre. Je suis persuadé que sous votre direction avisée, les travaux du Conseil seront conduits de façon à la fois constructive et efficace.

J'aimerais saisir cette occasion pour féliciter votre prédécesseur, l'Ambassadeur Kenzo Oshima, Représentant permanent du Japon, pour la manière exemplaire dont il a dirigé les travaux du Conseil pendant le mois d'octobre.

Je vous suis reconnaissant, Monsieur le Président, ainsi qu'aux autres membres du Conseil, de me donner l'occasion, en ma qualité de Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, de participer à cet important débat sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine.

Nous sommes réunis aujourd'hui, dans le cadre du Conseil de sécurité, pour examiner, les événements profondément troublants qui se sont produits à Beit Hanoun, dans la bande de Gaza. Nous savons tous ce qui s'est passé : 19 Palestiniens ont trouvé la mort hier, aux premières heures du jour, lorsque les forces israéliennes ont tiré des obus d'artillerie sur six habitations dans la ville encore en grande partie endormie. Sept enfants et six femmes sont au nombre des tués. Quelque 53 autres personnes ont été blessées, dont 25 enfants et 12 femmes. Selon certaines sources, l'opération militaire israélienne qui a débuté le 1<sup>er</sup> novembre dans la région aurait fait 77 morts.

Le fait que l'armée israélienne continue de faire un usage excessif de la force dans le territoire palestinien occupé est un acte de guerre contre la population palestinienne. L'emploi de chars, d'avions et d'hélicoptères de combat, de missiles et de pièces d'artillerie est clairement et nettement disproportionné. Dernièrement, le nombre des victimes civiles palestiniennes n'a cessé d'augmenter et l'on dénombre des femmes et des enfants innocents parmi les tués et les blessés.

Le Comité a également exhorté les militants palestiniens à cesser leurs tirs de roquettes Qassam sur Israël à partir du nord de la bande de Gaza, tirs qui ont provoqué cette violente réaction de la part de l'armée israélienne. Absolument rien ne peut justifier ces actes, qui constituent une violation du droit international.

Cette évolution tragique de la situation anéantit le peu d'espoir qu'il reste aux dirigeants palestiniens de trouver un moyen de renouer le dialogue et de reprendre les pourparlers de paix. La population palestinienne, qui vit déjà dans des conditions misérables, est non seulement davantage brisée et humiliée, mais doit également faire face, jour après jour, à des dangers croissants.

Cette récente opération israélienne dans la bande de Gaza et en Cisjordanie est passée pratiquement inaperçue aux yeux de la communauté internationale, tout comme la poursuite de l'expansion des colonies de peuplement, la construction du mur de séparation et la grave crise humanitaire qui sévit en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Nous engageons Israël, puissance occupante, à arrêter immédiatement ses opérations militaires, à conduire une enquête approfondie et crédible sur l'incident effroyable qui s'est produit hier et à agir dans le respect de la quatrième Convention de Genève, en assurant la protection des Palestiniens. Nous appelons les deux parties à mettre fin immédiatement à tous les actes de violence, à faire preuve de la plus grande retenue et à permettre le retour au calme.

Le Comité estime que le Conseil de sécurité devrait se montrer à la hauteur des responsabilités qui lui incombent en vertu de la Charte, et contribuer à mettre un terme au bain de sang et aux souffrances dans le territoire palestinien occupé. Israël doit cesser ses incursions militaires dans le territoire palestinien et ses assassinats ciblés de Palestiniens, il doit également lever les sévères restrictions qui infligent au peuple palestinien des souffrances et des difficultés quotidiennes indescriptibles.

Pour sa part, le Comité continuera d'œuvrer avec les représentants légitimes du peuple palestinien – et en tout premier lieu avec le Président de l'Autorité palestinienne – qui appuient les principes de non-violence, reconnaissent l'État d'Israël et respectent et adhèrent à tous les précédents accords israélo-palestiniens. Le Comité est également favorable à un règlement négocié du conflit, qui aboutisse à l'émergence d'un État palestinien indépendant,

démocratique et viable, vivant côte à côte, dans la paix et la sécurité, avec Israël et ses autres voisins. Ce règlement permettra de résoudre le conflit israélo-palestinien et de mettre un terme à l'occupation qui dure depuis 1967, sur la base de la Conférence de Madrid, du principe de l'échange de terres contre la paix, des résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002) et 1515 (2003) du Conseil de sécurité et des accords conclus précédemment par les parties, de l'Initiative de paix arabe et de l'acceptation d'Israël comme voisin, vivant dans la paix et la sécurité, dans le contexte d'un règlement global. Seul un règlement global permettra au peuple palestinien de réaliser ses droits inaliénables.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Émirats arabes unis.

**M. Al-Shamsi** (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Au nom de la délégation des Émirats arabes unis, j'ai le grand plaisir de vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois, et de vous remercier d'avoir rapidement convoqué cette séance importante.

Je souhaiterais également saisir cette occasion pour remercier votre prédécesseur, le Représentant permanent du Japon, de sa direction avisée du Conseil le mois dernier.

Les Émirats arabes unis souscrivent à la déclaration faite par le représentant du Qatar au nom du Groupe des États arabes.

Mon pays a suivi de près la catastrophe humanitaire véritablement grave du peuple palestinien dans les territoires occupés, caractérisée par le massacre odieux perpétré de sang froid hier matin par les forces d'occupation israéliennes à Beit Hanoun dans la bande de Gaza, qui a tué au moins 20 personnes, dont 13 personnes de la même famille, et gravement blessé 45 autres, principalement des femmes et des enfants.

Cet acte criminel et horrible commis par Israël, qui est contraire à tous les instruments internationaux en matière des droits de l'homme, aurait facilement pu être empêché si le Conseil de sécurité avait agi dès le premier jour en appelant Israël, la puissance occupante, à mettre fin à sa guerre ouverte et brutale contre la population de Gaza, y compris ses attaques actuelles.

Le fait que la communauté internationale reste inactive, en particulier face aux violations flagrantes par Israël des droits humains des Palestiniens et des peuples arabes, a encouragé Israël non seulement à poursuivre la destruction des villes et des villages palestiniens et de leurs infrastructures vitales, mais aussi à lancer sans même s'en cacher des attaques militaires féroces contre des civils non armés. L'attaque militaire israélienne contre Beit Hanoun – comprenant la démolition barbare et délibérée de maisons à grande échelle, des arrestations arbitraires en masse, des exécutions extrajudiciaires et le ciblage des ambulances et du personnel médical d'urgence – a fait ces huit derniers jours dans la population civile plus de 70 morts et au moins 300 blessés, dont 20 % se trouvent dans un état critique.

Les Émirats arabes unis expriment leur solidarité au peuple palestinien face aux massacres perpétrés par les Israéliens et aux autres violations des droits de l'homme, qui confinent au génocide et constituent donc un crime en vertu du droit international humanitaire. Je me demande comment la communauté internationale peut croire aux justifications données par le représentant d'Israël, qui a prétendu ce matin que ces crimes commis par la machine de guerre israélienne à Beit Hanoun et dans les territoires palestiniens occupés – où les armes les plus meurtrières ont été utilisées – relèvent de l'autodéfense. Israël poursuit son occupation et commet les pires horreurs, qu'il s'agisse de meurtres ou d'oppression, en violation de toutes les normes et de tous les instruments internationaux et au mépris total des principes de la Charte des Nations Unies, qui garantissent le droit du peuple palestinien à vivre dans la dignité, la paix, la stabilité et la sécurité dans son pays, comme les autres peuples du monde. Nous réaffirmons donc notre conviction que ce n'est pas en bafouant et en violant continuellement ses obligations au titre des résolutions des Nations Unies, des pactes juridiques internationaux relatifs aux droits de l'homme et des accords conclus précédemment avec les Palestiniens qu'Israël garantira à ses citoyens sécurité et stabilité. Au contraire, cela risque d'accroître la frustration chez les Palestiniens et d'entraîner une escalade de la violence et des tensions dans toute la région.

Par conséquent, mon pays demande à la communauté internationale, et en particulier au Conseil de sécurité et au Quatuor, de prendre les mesures d'urgence qui s'imposent pour condamner les actes israéliens, pour enquêter sur ces actes et traduire leurs

auteurs devant la justice internationale, et pour obliger Israël à verser les réparations nécessaires et à mettre fin à ses attaques en cours contre les Palestiniens, compte tenu notamment de la situation actuelle dans les territoires occupés, qui deviennent très préoccupantes. Les mesures nécessaires doivent également être prises pour assurer la protection du peuple palestinien, la levée des blocus israéliens, le retrait total de Gaza et de tous les autres territoires arabes occupés depuis 1967, y compris Al Qods Al Charif, et l'engagement d'Israël à mettre en œuvre toutes les dispositions de la IVe Convention de Genève dans tous les territoires, conformément à ses obligations juridiques découlant de la Convention, aux résolutions de l'ONU et aux normes pertinentes du droit international.

Pour terminer, nous espérons que la communauté internationale ne manquera pas une fois de plus de prendre des mesures décisives pour prévenir l'escalade de la violence et des tensions dans les territoires occupés et plus généralement au Moyen-Orient. Nous soulignons que la paix, la coopération et la stabilité dans la région ne pourront pas être réalisées tant que la communauté internationale ne fera pas preuve de fermeté dans sa volonté de mettre un terme à l'agression israélienne et d'aider le peuple palestinien à former un gouvernement d'unité nationale, à fournir à ce gouvernement l'assistance financière et économique nécessaire pour rebâtir les institutions étatiques cruciales et surmonter la grave crise humanitaire actuelle. Cela contribuerait à créer un climat propice à la reprise des négociations de paix et à trouver une solution juste, durable et globale à la question palestinienne et à la situation au Moyen-Orient, conformément à l'Initiative de paix arabe qui appuie la vision de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix, la sécurité et le respect mutuel.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à M. Yahya Mahmassani, Observateur permanent de la Ligue des États arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies.

**M. Mahmassani** (*parle en arabe*) : Qu'il me soit avant tout permis de vous adresser nos félicitations, Monsieur, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de novembre. Nos félicitations vont aussi au Représentant permanent du Japon pour son excellente direction des travaux du Conseil le mois dernier. Nous remercions par ailleurs la Sous-Secrétaire générale Angela Kane pour son exposé devant le Conseil ce matin.

L'escalade observée dans les opérations militaires israéliennes, menées de façon intensive et continue dans les territoires palestiniens occupés, s'inscrit dans la continuité de la politique israélienne établie qui consiste à recourir à la force militaire pour dicter une solution au conflit israélo-arabe. Cette approche s'est avérée vaine et n'a fait qu'engendrer un bain de sang et des destructions supplémentaires. La Ligue des États arabes condamne l'agression du peuple palestinien par Israël et l'invasion brutale de la bande de Gaza. Ces opérations ont entraîné de nombreuses pertes en vies humaines, notamment en raison de tirs délibérés contre des civils palestiniens à Beit Hanoun, dans la bande de Gaza. Nous condamnons également l'utilisation par les forces israéliennes d'armes interdites et la destruction volontaire d'infrastructures palestiniennes civiles. De plus, nous estimons que la poursuite de ces actes d'agression israéliens ne fera qu'engendrer une nouvelle aggravation de la situation – déjà tendue et complexe – dans la région, ce qui, bien évidemment, minera tous les efforts visant à trouver une solution pacifique à ce problème.

La poursuite de ces actes d'agression israéliens contre les Palestiniens dans le territoire palestinien occupé est une nouvelle preuve des intentions d'Israël, qui ne souhaite pas participer véritablement au processus de paix ni contribuer à la stabilité régionale. La communauté internationale, et en particulier le Conseil de sécurité, doit par conséquent examiner sérieusement la demande arabe d'une relance du processus de paix. Nous nous demandons pourquoi le Quatuor, qui est chargé de suivre la situation sur le terrain, n'a joué aucun rôle à cet égard et nous l'appelons à assumer les responsabilités qui lui incombent au titre du processus de paix.

Nous demandons également au Secrétaire général de l'ONU de mettre sur pied une commission d'enquête ayant pour tâche de se pencher sur les actes d'agression israéliens dans les territoires palestiniens occupés, actes commis en violation du droit international, et de faire rapport au Conseil de sécurité sur la question dans les meilleurs délais.

Il est clair que les événements qui se déroulent sous nos yeux reflètent l'effondrement tragique de l'ensemble du processus de paix entre les Israéliens et les Palestiniens. La logique israélienne de la force comme seul recours ne permettra pas de régler le conflit. Nous estimons que la seule option viable pour instaurer la paix réside dans le retour des Israéliens et des Palestiniens à la table des négociations.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Koweït.

**M. Al-Murad** (Koweït) (*parle en arabe*) : Permettez-moi tout d'abord de vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir accédé à la requête présentée par le Mouvement des pays non alignés, la Ligue des États arabes et l'Organisation de la Conférence islamique en convoquant cette séance importante afin de discuter de la détérioration de la situation dans les territoires palestiniens occupés, détérioration due à l'agression militaire israélienne dans la bande de Gaza.

Nous pensons que la rapidité avec laquelle le Conseil de sécurité a décidé d'examiner les faits survenus récemment est une reconnaissance de la gravité de la situation dans les territoires occupés et de son incidence négative sur la paix et la sécurité dans la région du Moyen-Orient et dans le monde entier. Nous espérons que le Conseil assumera ses responsabilités et adoptera des mesures urgentes, afin de mettre un terme aux actes d'agression d'Israël, tels que ceux qui se sont récemment produits et qui ont fait des dizaines de tués et beaucoup plus de blessés.

Les pratiques israéliennes dans les territoires occupés ont atteint un degré d'intensité qui ne peut être ignoré. Les incursions militaires en Cisjordanie et dans la bande de Gaza sont devenues habituelles. La mort de civils, y compris des femmes, enfants et personnes âgées, n'attire guère l'attention de la communauté internationale, qui devrait intervenir pour faire cesser ou empêcher ces pratiques, qui constituent une violation des dispositions du droit international. Au cours de ces derniers jours, les forces israéliennes ont perpétré des massacres à Beit Hanoun et dans d'autres parties des territoires occupés. Le plus récent a eu lieu hier : près de 20 martyrs ont été tués, pour la plupart des femmes et des enfants.

Les déclarations de responsables israéliens, qui ont expliqué que le récent massacre était dû à une erreur technique, sont encore plus surprenantes. Ces actes d'agression sont perpétrés sous le prétexte de la légitime défense. Cette justification est ténue, et le fait que certains l'acceptent fait douter de leur crédibilité et de leur neutralité. Il est déraisonnable d'essayer de justifier, en invoquant la légitime défense, les pratiques israéliennes dans les territoires occupés, pratiques qui enfreignent les obligations d'Israël en vertu du droit international humanitaire. En effet, ceux qui se

défendent réellement, ce sont les Palestiniens, qui résistent à l'occupation.

Les pays civilisés, ardents défenseurs des droits de l'homme et liés par les dispositions des conventions et accords internationaux pertinents, peuvent-ils accepter ces actes? La liste comprend des assassinats extrajudiciaires, le recours disproportionné et aveugle à la force, la démolition de maisons, la destruction d'infrastructures palestiniennes, la poursuite de la construction du mur de sécurité en dépit de l'avis consultatif rendu le 9 juillet 2004 par la Cour internationale de Justice, qui a déclaré le mur illégal, étant donné qu'il enfreint les résolutions internationalement contraignantes en imposant des restrictions à la mobilité des Palestiniens dans les territoires occupés et en poursuivant la politique de siège et de punition collective.

Toutes ces pratiques constituent une violation flagrante et explicite des dispositions de la quatrième Convention de Genève de 1949 relative à la protection des civils en temps de guerre. Nous pensons que les parties contractantes et les pays qui ont adhéré à cette convention ont l'obligation de mettre en œuvre leurs dispositions et de condamner ces pratiques plutôt que de les ignorer.

Le Koweït condamne fermement l'agression militaire menée par les forces israéliennes d'occupation dans la bande de Gaza, qui a causé de lourdes pertes en vies humaines et des destructions à grande échelle. Nous demandons que cette agression contre des civils cesse immédiatement et que les forces israéliennes se retirent du territoire palestinien. Nous demandons également la création d'un mécanisme international chargé de surveiller le cessez-le-feu, et nous prions instamment la communauté internationale, telle qu'elle est représentée au Conseil de sécurité, d'assumer sa responsabilité d'imposer un frein au Gouvernement israélien, en prenant des mesures immédiates pour protéger la population civile. Il faut aussi veiller à ce que ces pratiques ne se reproduisent pas, car cela ne ferait que détériorer davantage les conditions de vie du peuple palestinien et réduire les possibilités de reprise du processus de paix, qui est dans l'impasse à cause de l'intransigeance israélienne. En effet, Israël persiste à rejeter toute initiative destinée à faire avancer le processus et s'obstine à prendre des mesures unilatérales.

L'État du Koweït réaffirme résolument sa position de principe, favorable à la lutte du peuple

palestinien pour obtenir tous ses droits politiques légitimes et établir un État indépendant sur son territoire, avec Al-Quds pour capitale. Je voudrais souligner que tant que le peuple palestinien ne peut pas exercer ses droits légitimes, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité, au principe de la terre contre la paix et à l'Initiative de paix arabe, il ne peut y avoir de solution juste, durable et globale à la question palestinienne, qui est au cœur de la lutte israélo-arabe.

À ce titre, nous lançons un appel à la communauté internationale, y compris le Quatuor, pour qu'elle exerce des pressions sur le Gouvernement israélien pour le convaincre qu'il n'y a pas de solution militaire à cette question et que la solution réside dans la reprise des négociations et du processus de paix, qui conduira à un retrait complet d'Israël des territoires occupés et à l'application des résolutions internationalement contraignantes et des conditions énoncées dans la Feuille de route.

L'État du Koweït espère vivement que le Conseil de sécurité assumera ses responsabilités en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales et qu'il adoptera le projet de résolution dont il est saisi, car l'échec persistant du Conseil à prendre des mesures contre Israël fera sans aucun doute naître le sentiment que ce pays jouit d'une immunité spéciale le préservant de toute condamnation de ses crimes par la communauté internationale et qu'il est dispensé du respect des conventions et accords internationaux et des dispositions du droit international. Cela encouragerait Israël à continuer ses agressions et ses pratiques inhumaines, et ainsi le cercle vicieux de la violence et de l'instabilité dans la région se poursuivrait.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Jordanie.

**M. Al-Husseïn** (Jordanie) (*parle en arabe*) : Je voudrais vous féliciter, Monsieur, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Nous tenons également à remercier votre prédécesseur, qui a présidé le Conseil le mois dernier.

Le Gouvernement jordanien condamne vivement l'agression commise par Israël contre le peuple palestinien, ainsi que la poursuite de ses opérations militaires dans la bande de Gaza, qui ont récemment causé un grand nombre de victimes palestiniennes.

La Jordanie condamne le crime horrible commis par Israël à Beit Hanoun le 8 novembre 2006. Nous condamnons également la politique de punition collective, pratiquée par Israël à l'encontre des Palestiniens. Le Gouvernement jordanien lance un appel au Conseil de sécurité pour qu'il assume ses responsabilités en prenant des mesures visant à mettre fin immédiatement à toute forme d'agression israélienne et aux souffrances du peuple palestinien.

Les opérations militaires israéliennes contre le peuple palestinien ne feront qu'accroître les tensions et compromettre les efforts déployés actuellement pour aider le peuple palestinien et mettre un terme à ses souffrances. Nous insistons aussi sur le fait qu'une action urgente de la communauté internationale et des puissances influentes au niveau mondial est nécessaire pour relancer le processus de paix et le remettre sur les rails. Il est impératif de reprendre le processus le plus rapidement possible.

La détérioration de la situation actuelle dans les territoires palestiniens occupés, qui ne cesse d'empirer, menace plus que jamais les perspectives de création d'un État palestinien, ainsi que la sécurité et la stabilité dans la région. Israël persiste à commettre des actes atroces tels que l'assassinat de Palestiniens, l'occupation du territoire palestinien, l'implantation de colonies, des actes de violation flagrante du droit international et le refus persistant de reconnaître tous les droits des Palestiniens depuis des décennies. Tous ces faits très graves amplifient les souffrances du peuple palestinien, alimentent les forces de l'extrémisme et attisent la haine.

Les événements montrent clairement qu'il n'y a pas de solution unilatérale au conflit israélo-palestinien. La seule option possible en vue d'un règlement équitable passe par des négociations directes et rapides entre les deux parties pour assurer la mise en œuvre des résolutions de l'ONU et des principes fondamentaux de la feuille de route et de l'Initiative de paix arabe afin de créer un État palestinien indépendant et souverain. Nous devons donc tous continuer d'appuyer le Président Abbas et veiller à ce qu'une assistance internationale soit fournie à la partie palestinienne.

En outre, Israël doit, pour sa part, prendre des mesures immédiates afin de mettre fin à ses opérations militaires, de garder ouverts les points de passage de la bande de Gaza, d'éliminer les restrictions à la liberté

de circulation et de rétrocéder les recettes fiscales dues à la partie palestinienne.

Nous voudrions aussi souligner qu'il convient de trouver une solution à la question des prisonniers et des personnes enlevées, ce qui contribuerait à relâcher la tension. Israël doit faire preuve de la souplesse nécessaire pour contribuer à relancer le processus politique afin que les négociations reprennent entre les deux parties. Israël doit aussi prendre des mesures concrètes visant à mettre fin à l'occupation. Une fois de plus, nous exhortons toutes les parties concernées à redoubler d'efforts à cette fin. Instaurer la paix et veiller à la création d'un État palestinien doivent continuer de figurer parmi nos priorités fondamentales.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je donne la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

**M. Zarif** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je tiens à m'associer aux orateurs précédents pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois, et à remercier votre prédécesseur. Je voudrais également vous remercier d'avoir pris la décision de convoquer cette séance d'urgence du Conseil de sécurité afin de débattre de l'agression et des atrocités récemment commises par le régime israélien.

La communauté internationale a assisté avec indignation et effroi à une nouvelle vague d'attaques déclenchées par Israël qui intensifie sa politique et ses pratiques persistantes de terrorisme d'État et de crimes de guerre contre le peuple palestinien. La récente agression israélienne menée notamment dans la bande de Gaza et à Beit Hanoun contre le peuple palestinien a eu lieu au mépris total des principes les plus fondamentaux du droit international et des dispositions fondamentales de la Charte des Nations Unies. Les hautes personnalités du régime israélien ont elles-mêmes reconnu que cette agression était l'une des plus importantes jamais menée contre la bande de Gaza, dévoilant à tous, une fois de plus, le caractère criminel de ce régime.

Plus de 100 Palestiniens, notamment plusieurs femmes et enfants, ont été tués jusqu'à présent; plus de 350 ont été blessés, et nombre d'entre eux sont dans un état critique. La communauté internationale est vivement choquée et consternée d'apprendre que 19 Palestiniens, notamment des femmes et des enfants, ont été massacrés de sang froid, et des douzaines d'autres ont été blessés lors de tirs israéliens sur leurs

maisons, hier à Beit Hanoun. Ajoutant à la détresse et aux souffrances de civils palestiniens innocents, le régime israélien a, dans de nombreux cas, empêché des équipes médicales d'avoir accès aux blessés et aux morts à Beit Hanoun, et placé les hôpitaux qui se trouvaient dans cette zone en état de siège. Il a même attaqué et tué du personnel des équipes de premier secours de la société du Croissant-Rouge dans la bande de Gaza, violant ainsi une fois de plus, de manière flagrante, le droit international humanitaire.

Comme l'ont dit de hauts fonctionnaires palestiniens, la ville n'a jamais subi une destruction d'aussi grande ampleur que celle causée par la récente agression israélienne contre Beit Hanoun. Il n'y a pas d'électricité, les gens n'ont ni eau ni vivres, les lignes téléphoniques ont été coupées et l'infrastructure endommagée.

L'ampleur des crimes commis par le régime israélien à Beit Hanoun a été notée dans la déclaration récente de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient à Gaza, qui a qualifié la situation de « désespérée », ajoutant que,

« La mort, la destruction et le désespoir sont les termes qui conviennent pour décrire la situation qui est désastreuse... La destruction et la dévastation sont partout... La population toute entière vit dans la peur ».

Les agresseurs et assassins israéliens n'ont ménagé aucun effort pour priver les civils palestiniens des produits de première nécessité, et continuent de commettre des crimes et des atrocités qui rappellent la sauvagerie connue à l'époque médiévale.

Nous condamnons vigoureusement l'agression, les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et les actes de terrorisme d'État du régime sioniste qui ont été commis systématiquement contre le peuple palestinien au cours de ces six dernières décennies. Ses brutalités récentes sont tout aussi terrifiantes et doivent être vigoureusement condamnées. Il est évident que les dernières exactions, qui, à l'instar des précédentes, ont été dirigées contre des civils et des infrastructures civiles vitales, constituent un châtement collectif et un crime de guerre, commis au mépris des principes les plus fondamentaux du droit international et du droit international humanitaire. Il est indispensable que la communauté internationale examine enfin vraiment cette situation et empêche la poursuite de ces desseins terroristes contre les Palestiniens.

Hélas, du fait de l'inaction imposée au Conseil de sécurité par certains membres permanents, tous ces crimes continuent sans que le Conseil prenne de mesures concrètes. En effet, l'impunité qui a permis au régime israélien de persévérer dans ses actes criminels l'a enhardi à poursuivre, voire à intensifier sa politique agressive et ses actes terroristes.

La communauté internationale et le Conseil de sécurité doivent prendre des mesures fermes, attendues depuis trop longtemps, pour contrer les politiques et actions illégales, agressives et criminelles du régime israélien, bloquer sa machine de guerre et les actes de terrorisme d'État qu'il commet, et mettre fin aux violences découlant de l'occupation illégale et persistante du territoire palestinien. Étant donné que l'agression en cours menace la paix et la sécurité internationales, il incombe au Conseil de sécurité, en vertu de la Charte, de prendre les mesures nécessaires et immédiates afin de mettre un terme à cette agression. Nous espérons que consciente de la nécessité de prendre des mesures décisives face à cette nouvelle escalade dans la région, tous les membres du Conseil de sécurité prendront leurs responsabilités pour remédier à cette situation, et adopteront le projet de résolution dont est saisi le Conseil, en tant que première mesure sur cette voie.

En effet, le Conseil doit prendre plus au sérieux les appels lancés par la communauté internationale, ainsi que ses préoccupations concernant les politiques agressives et les pratiques inhumaines du régime sioniste sur les territoires occupés, et empêcher le régime israélien de tourner en dérision la communauté internationale et le Conseil de sécurité en préconisant hypocritement la paix tout en commettant des actes terroristes, ignobles, barbares et des crimes contre l'humanité dans la région, en particulier dans le territoire palestinien occupé.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je donne la parole au représentant de l'Indonésie.

**M. Petranto** (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance d'urgence. Une fois de plus, une série d'événements violents se déroule en Palestine, culminant hier avec les attaques israéliennes à l'artillerie qui ont causé la mort de 19 Palestiniens, y compris des femmes et enfants, dans la ville de Beit Hanoun à Gaza, et blessé des dizaines de civils innocents.

Avant de poursuivre, ma délégation voudrait adresser ses condoléances au peuple palestinien pour ses pertes terribles et douloureuses.

Il convient de rappeler que la Commissaire générale de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient a fait part avec horreur de son expérience pendant sa visite dans la zone. Elle a parlé du désespoir des personnes qui tentent d'accepter la mort et la destruction à une échelle sans précédent à Gaza depuis de nombreuses années.

L'offensive militaire israélienne continue dans les territoires palestiniens occupés, y compris à Jérusalem-Est, représente une menace pesant sur les perspectives d'une solution négociée au conflit, prévoyant deux États. Face à ces événements et à la situation humanitaire tragique sur le terrain, nous sommes fortement préoccupés par l'absence de réaction de cet organe.

Ma délégation condamne une nouvelle fois l'agression commise par Israël et son recours excessif et disproportionné à la force, sans aucune considération pour la vie des Palestiniens, notamment des femmes et des enfants innocents. Nous condamnons la politique de châtement collectif appliquée par Israël, qui continue de provoquer un nombre élevé de morts, la destruction d'infrastructures et d'institutions, ainsi que des dégâts matériels. La situation humanitaire dans le territoire palestinien occupé s'est dégradée du fait de ces opérations militaires. La détérioration résulte d'un désespoir déjà grand, qui est né avec les toute dernières élections organisées en début d'année.

Ma délégation exhorte une nouvelle fois Israël à reconnaître qu'il n'existe aucune solution militaire à la situation au Moyen-Orient. Israël doit résister à la tentation de recourir à la force militaire et cesser toute agression contre la Palestine. Il doit se retirer intégralement de Gaza et du reste du territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité relatives à la question de la Palestine. En outre, Israël doit respecter les obligations qui lui incombent en vertu de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du droit international et d'autres dispositions du droit humanitaire.

Le fait qu'Israël continue de violer de manière flagrante le droit international constitue pour nous une source de grande préoccupation. Hélas, la communauté

internationale donne l'impression d'approuver le comportement d'Israël bien que cette institution internationale ait, à maintes reprises, demandé à tous de respecter l'état de droit. Parallèlement, les militants palestiniens doivent cesser leurs tirs de roquettes contre le territoire israélien.

Ma délégation demande au Conseil de sécurité d'accepter et d'exercer sa responsabilité en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. En outre, nous l'enjoignons de prendre des mesures d'urgence à la lumière des conditions humanitaires déplorables subies par le peuple palestinien en raison de l'agression menée par Israël et de sa politique de puissance militaire.

Le Conseil de sécurité doit veiller à ce que ce massacre et cette destruction inconsidérée des infrastructures ne se reproduisent pas, compte tenu notamment du fait que, comme l'a indiqué l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, les forces israéliennes sont toujours présentes dans d'autres parties de Gaza. Nous demandons également à la communauté internationale, notamment le Quatuor, de prendre des mesures immédiates pour mettre fin au conflit et relancer le processus de paix, afin d'aboutir à une solution juste, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU, à la Feuille de route et à l'Initiative de paix arabe de 2002. À cet égard, ma délégation appuie le projet de résolution présenté par le Qatar, qui constitue, selon nous, une bonne base pour aller de l'avant.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

**M. Ja'afari** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Nous sommes heureux de voir un ami péruvien, expert dans la diplomatie, revenir pour présider une séance d'urgence du Conseil de sécurité, afin d'examiner l'agression qu'Israël mène actuellement contre le peuple palestinien dans le territoire occupé, notamment la bande de Gaza.

Je tiens tout d'abord à m'associer aux déclarations faites par le représentant du Qatar, au nom du Groupe arabe, par le représentant de Cuba, au nom du Mouvement des pays non alignés, et par le représentant de l'Azerbaïdjan, au nom de l'Organisation de la Conférence islamique.

Au fil des décennies, beaucoup a été dit, devant ce Conseil, à propos des crimes perpétrés par le Gouvernement, l'armée et des groupes terroristes israéliens dans les territoires arabes occupés. La mémoire collective du Conseil de sécurité regorge d'innombrables souvenirs de centaines de réunions-fleuves consacrées à l'examen des massacres et des crimes commis par Israël contre les Palestiniens, les Libanais, les Syriens, les Jordaniens et les Égyptiens.

Combien de fois ce Conseil a-t-il eu à examiner des projets de résolution condamnant les massacres commis par Israël? Combien de fois un État bien connu a-t-il usé de son droit de veto pour bloquer une dynamique collective et unanime au sein du Conseil visant à condamner Israël pour ses crimes et à le faire répondre de ses actes criminels?

La question palestinienne n'est pas une question humanitaire. Il s'agit avant tout d'une question politique. Aussi longtemps que nous ignorerons la nécessité d'imposer une solution politique globale et juste à ce problème, Israël estimera qu'il n'a pas à répondre de ses actes, qu'il est autorisé à faire ce qu'aucun autre État n'est autorisé à faire et qu'il peut déroger aux principes juridiques. Cet état de fait a encouragé Israël à intensifier son agression contre le peuple palestinien non armé, qui vit sous le joug de l'occupation, et contre ses voisins les plus proches.

Il est évident que nous devons faire appel au Conseil de sécurité pour mettre fin à l'effusion de sang parmi notre peuple, ainsi qu'à nos drames, douleur et souffrances. C'est comme si cet appel était habituel pour le Conseil de sécurité et l'ONU. Nous nous interrogeons très sérieusement sur les raisons pour lesquelles Israël ose continuer de tuer aveuglément des Palestiniens.

Pour de nombreuses personnes – responsables politiques, diplomates ou analystes politiques – la réponse est que des puissances influentes au Conseil de sécurité ont entravé sa capacité de punir Israël pour ses crimes précédents et de le rendre responsable, devant le Conseil, du terrorisme d'État qui constitue son fondement depuis sa création.

Notre étonnement augmente lorsque certains intervenants s'évertuent à renverser la situation, en affirmant que le droit des Palestiniens à se défendre contre une occupation sauvage et barbare sans précédent dans l'histoire est elle-même une forme de terrorisme, et en décrivant le terrorisme israélien contre des Palestiniens non armés comme de la

légitime défense. Existe-t-il dénaturation des faits plus douloureuse? Est-il normal qu'une telle dénaturation se produise dans la salle du Conseil de sécurité?

En juillet, la délégation des États-Unis d'Amérique a empêché le Conseil d'adopter un projet de résolution condamnant un massacre israélien similaire à celui commis hier à Beit Hanoun, à savoir le massacre de Gaza, bien que le projet de résolution ait reçu, à l'époque, un appui unanime, si l'on excepte les États-Unis. Si le Conseil de sécurité avait réussi à condamner le comportement criminel d'Israël à ce moment là, en juillet, le massacre d'hier n'aurait pas eu lieu. Ceux qui entravent la justice et qui empêchent qu'Israël ne réponde de ses crimes de guerre dans les territoires palestiniens occupés sont en grande partie responsables du sang des innocents actuellement versé dans la région.

Le comble de l'absurdité est que certains commencent à dire que le massacre de Beit Hanoun serait en fait une erreur, comme le prétend Israël. En fait, en de nombreuses occasions déjà, nous avons entendu au Conseil les mêmes prétextes et les mêmes justifications données par Israël pour tuer des femmes, des enfants, le personnel de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et même le personnel de l'ONU. Ces justifications, qui doivent totalement être rejetées, montrent qu'Israël est un État irresponsable, qui n'est pas qualifié pour traiter avec la communauté internationale.

La plupart des intervenants ont fait référence au cadre d'une paix juste et durable, à savoir les résolutions du Conseil de sécurité, le mandat de Madrid et l'Initiative de paix arabe. Cette enceinte résonne de ces mandats, qui ont été répétés ici en de nombreuses occasions. Les prétextes avancés par Israël pour poursuivre l'occupation et l'agression ne sont plus acceptables. Tout se passe comme si certains essayaient de faire sombrer la région dans le désespoir et dans l'inconnu et de la mener à l'explosion, comme si c'était la seule solution. L'injustice n'a prévalu que trop longtemps pour les peuples de la région.

Il n'est pas acceptable, moralement ni politiquement, que certains aient la mémoire si courte, lorsqu'il s'agit du conflit israélo-arabe et lorsqu'il s'agit des souffrances de notre peuple assujetti à l'occupation israélienne. Il n'est pas acceptable non plus que certains intervenants demandent à la Syrie d'exercer ce qu'ils appellent une influence ou un rôle positif. Ce rôle positif de la Syrie est bien connu. La

Syrie fait partie de la solution et non du problème. Chacun sait que mon pays souhaite sincèrement contribuer à la paix, mais à une paix juste et globale. Chacun sait que mon pays, la Syrie, souhaite cette paix, qui est un véritable choix stratégique. Le problème pour ceux qui émettent des doutes quant à notre rôle positif tient au fait qu'ils ne veulent pas reconnaître les faits ni admettre leurs insuffisances, leurs responsabilités ou leur manque de vision dans la manière dont ils abordent la question d'une paix juste dans la région.

Mon pays déploie tous les efforts possibles pour appuyer la formation d'un gouvernement d'unité nationale en Palestine. Certains pourraient bien commettre l'erreur de penser que le problème réside dans cet aspect de la question palestinienne. Le vrai problème est la poursuite de l'occupation et de l'agression israéliennes contre le peuple palestinien. Voilà le cœur du problème.

Le Groupe des États arabes a soumis un projet de résolution d'urgence à adopter par le Conseil de sécurité, afin de mettre un terme aux massacres israéliens dans les territoires palestiniens occupés. Ce projet jouit de l'appui direct du Mouvement des pays non alignés, de l'Organisation de la Conférence islamique et de la plupart des délégations qui ont pris la parole aujourd'hui. Nous aurions préféré que les coauteurs de ce projet de résolution ne se limitent pas à ces trois groupes seulement et que d'autres États du Nord s'associent à eux. La justice n'est pas une question géographique, mais politique.

Nous appelons tous les membres du Conseil à adopter ce projet de résolution le plus rapidement possible, afin de préserver la paix et de ne pas adresser à nos populations sous occupation le message négatif que les lois sont sans valeur et que la violence est le seul moyen de libérer les terres occupées.

Le moment est venu d'envoyer à Israël un message clair : la poursuite de son occupation des territoires arabes entraîne des tensions dans les relations internationales et menace gravement la paix et la sécurité mondiales. Il est temps que le Conseil agisse.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Jamahiriya arabe libyenne.

**M. Mubarak** (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous adresser,

Monsieur le Président, ainsi qu'aux autres membres du Conseil de sécurité, mes sincères et profonds remerciements pour avoir convoqué la présente séance d'urgence afin d'examiner l'agression perpétrée par les forces israéliennes dans la bande de Gaza et dans les territoires palestiniens occupés.

Au nom de ma délégation, je voudrais adresser nos sincères condoléances au peuple palestinien pour le meurtre de civils non armés dans la bande de Gaza, à Beit Hanoun, suite aux actes brutaux et barbares des forces d'occupation israéliennes. Nous condamnons fermement le mépris que les autorités israéliennes continuent de montrer à l'égard des vies palestiniennes innocentes, en particulier celles des femmes et des enfants. Il s'agit d'une violation claire et flagrante des normes et du droit international, ainsi que du rôle de l'Organisation des Nations Unies et de son Conseil de sécurité. Le Conseil continue de tenir de nombreuses séances pour traiter de la violence sanguinaire qui sévit dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967. Cette violence est le résultat de la poursuite de l'agression israélienne et de l'incapacité du Conseil de prendre des mesures pour empêcher que ne se reproduisent de tels actes. Dans certains cas, elle tient aussi au fait que le Conseil adopte des résolutions qu'il est incapable de faire respecter.

Le terrible massacre perpétré hier à Beit Hanoun par les forces d'occupation israéliennes, dans lequel ont péri des personnes âgées, des femmes et des enfants, n'est pas le premier ni le seul et encore moins le dernier à mettre à l'actif d'Israël. Le massacre de Beit Hanoun s'inscrit dans la même longue liste que ceux de Deir Yassin, de Kafr Kassim, de Sabra et Chatila, de Qana – deux massacres –, de Djénine, de la mosquée d'Abraham – tombe du patriarche – à Hébron, et, enfin, du Sud-Liban et de Gaza.

Les Israéliens ont commis ces massacres, qui transcendent les atrocités de la Seconde Guerre mondiale, comme s'ils n'avaient pas retenu les leçons du passé ni tiré profit des accords internationaux. Israël s'est opposé à la venue de missions d'établissement des faits et de commissions d'enquête chargées d'examiner les pratiques transgressant les droits du peuple palestinien.

La communauté internationale ne fait délibérément aucun cas des violations et manquements d'Israël, comme en témoigne l'incapacité du Conseil de sécurité à prendre des mesures de sanction rigoureuses. D'aucuns invoquent la légitime défense

pour justifier les pratiques de l'occupation, pourtant proscrites par l'ensemble des lois, normes et instruments du droit international.

Cette sélectivité, cette insouciance et cette apathie face aux pratiques israéliennes nuisent à la crédibilité du Conseil de sécurité et remettent en cause sa mission principale, qui est de maintenir la paix et la sécurité internationales. En fait, tout cela porte atteinte au prestige de l'ONU et favorise la montée des tensions et la recrudescence des actes d'agression. S'en trouvent menacées la sécurité et la stabilité régionales, mais aussi mondiales.

Au nom des victimes innocentes, nous demandons au Conseil de sécurité de prendre des dispositions immédiates pour protéger le peuple palestinien contre l'agression constante des forces d'occupation israéliennes, qui violent les dispositions du droit international et, en particulier, de la quatrième Convention de Genève de 1949. Nous appelons vigoureusement à la mise sur pied d'une force d'observation internationale chargée de protéger les Palestiniens et leurs biens. Nous préconisons également l'adoption de mesures immédiates tendant à abroger la politique d'oppression et de répression, comme la fermeture des points de passage, l'imposition par les forces israéliennes d'un blocus visant à affamer la population palestinienne et la construction d'un mur de séparation à l'intérieur des territoires occupés pour maintenir les Palestiniens prisonniers. Israël fait planer un danger de mort sur le peuple palestinien dans son ensemble, recourt au chantage et affame la population en bloquant l'acheminement de l'aide ainsi que le transfert des recettes douanières et fiscales.

Si toutes les mesures et initiatives prises depuis 1948 à propos de la question palestinienne ont échoué, c'est parce qu'elles ne s'attaquaient pas au fond du problème, qui est de garantir les droits légitimes du peuple palestinien.

Le Président Muammar Kadhafi a exposé l'idée qu'en terre de Palestine, Palestiniens et Juifs devraient vivre sur un pied d'égalité à l'intérieur d'un État démocratique reconnu par ses voisins, à l'instar de ce qui a été fait en Afrique du Sud. Le Gouvernement israélien a toujours fait fi de ce projet, ainsi que des résolutions et des accords qui ont une validité juridique internationale. De même, il s'est toujours opposé à l'idée d'une enquête sur les actes de violence et de destruction qui ne cessent de frapper les Palestiniens innocents. Pour justifier son agression, Israël invoque

tantôt la légitime défense, tantôt des « erreurs militaires ». Son objectif est d'anéantir les aspirations légitimes du peuple palestinien et son droit inaliénable à l'autodétermination sur son territoire national.

Il est temps que le Conseil assume sa responsabilité à l'égard de la crise humanitaire subie par le peuple palestinien. Nous demandons au Conseil d'examiner très sérieusement le projet de résolution présenté par l'État frère du Qatar au nom du Groupe des États arabes. C'est le moins que l'on puisse faire en l'espèce.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Brésil.

**M. Tarragô** (Brésil) (*parle en anglais*) : Le présent débat a pour toile de fond la détérioration de la situation au Moyen-Orient. Le processus de paix étant dans l'impasse, l'instabilité perdure dans la région tout entière, comme en témoignent une nouvelle fois les événements tragiques qui viennent d'y survenir.

Cette situation de paralysie quasi totale de la diplomatie, qui nourrit les tensions et l'hostilité, remet une nouvelle fois en cause la capacité de réaction du Conseil de sécurité, ses méthodes de travail et sa transparence. Elle met également en relief la nécessité urgente de s'attaquer aux causes profondes du conflit. À moins d'adopter des mesures diligentes et concrètes, le Conseil de sécurité risque de se retrouver face à une crise généralisée et incontrôlable.

Le Brésil a maintes fois condamné les actes de violence quels qu'ils soient et, en particulier, le terrorisme sous toutes ses formes. Nous avons exprimé notre indignation face à l'engrenage de la violence lié au désir de vengeance et de représailles, qui constitue le quotidien de plusieurs régions du Moyen-Orient. Trop de vies innocentes ont déjà été arrachées.

Ainsi, nous engageons vivement le Gouvernement israélien à arrêter sans délai toutes les opérations militaires menées à Gaza, et la partie palestinienne à mettre fin aux attaques contre Israël. Nous demandons également la conduite d'une enquête autour de l'incident survenu hier à Beit Hanoun, où l'usage systématique d'une force disproportionnée a provoqué la mort de nombreux civils innocents.

On ne parviendra pas à la paix en s'employant uniquement à arracher une capitulation. Seule la reprise de négociations impliquant toutes les parties concernées aboutira à un accord juste et durable susceptible d'ouvrir la voie au règlement du conflit

arabo-israélien sous tous ses aspects et de pérenniser la paix.

Le Brésil engage la communauté internationale à prendre des dispositions pour fournir rapidement une aide humanitaire au peuple palestinien, qui traverse actuellement l'une des pires crises qu'il ait jamais connues.

La question sensible des très nombreux Palestiniens incarcérés dans les prisons israéliennes exige une attention particulière. Il est essentiel, aux fins de la confiance, que soient libérés rapidement les dirigeants politiques palestiniens actuellement en détention en Israël.

En outre, nous préconisons la restitution du soldat israélien enlevé ainsi que l'instauration de conditions propices à une sortie durable de la crise, notamment la cessation des tirs de roquettes Qassam contre la population israélienne.

La création d'un État palestinien libre, démocratique et économiquement viable, conformément aux aspirations légitimes de son peuple, coexistant dans la paix et la sécurité avec l'État d'Israël, tel que prévu dans les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002) et 1515 (2003) du Conseil de sécurité, à l'intérieur de frontières internationalement reconnues, est la condition sine qua non d'une paix et d'une stabilité durables au Moyen-Orient. Le Brésil souligne la nécessité d'engager un processus politique en vue d'élaborer une stratégie, assortie d'un calendrier, pour la mise en œuvre de l'objectif des deux États. Une telle stratégie devra prendre en compte la feuille de route du Quatuor, le principe de l'échange de territoires contre la paix dérivée de la Conférence de Madrid et les recommandations du Sommet de Beyrouth de la Ligue des États arabes.

La communauté internationale ne doit pas laisser passer cette occasion de remettre sur les rails le processus de paix au Moyen-Orient et de mettre définitivement fin aux conflits qui y ont engendré tant de souffrances et de désespoir. Je voudrais à cet égard rappeler que le Président Lula a proposé, au début de la présente session de l'Assemblée générale, d'organiser une vaste conférence sous l'égide de l'ONU avec la participation des pays de la région et d'ailleurs, afin de mobiliser les capacités et les expériences concluantes pour aider les pays et les peuples du Moyen-Orient à trouver un modus vivendi en vue de coexister dans la paix en dépit de leurs différences.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afrique du Sud.

**M. Kumalo** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, à mon tour je vous félicite de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de novembre et je remercie l'Ambassadeur Oshima, du Japon, de la compétence avec laquelle il a conduit les travaux du Conseil pendant le mois d'octobre.

C'est avec des sentiments de tristesse et de frustration que nous nous réunissons une fois de plus en réaction à une nouvelle attaque contre des civils innocents. En premier lieu, je présente une nouvelle fois les condoléances de mon gouvernement au Président Abbas et au peuple palestinien.

En outre, ma délégation s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de Cuba au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le Gouvernement sud-africain s'est déclaré très alarmé par l'escalade du conflit au Moyen-Orient. Les attaques récemment lancées sur la bande de Gaza attisent dangereusement les tensions dans la région, à un moment où l'on aurait voulu voir toutes les parties au conflit israélo-palestinien chercher un moyen de faire sortir les négociations de l'impasse et de faire avancer le processus de paix.

Devant la montée de la violence qui compromet la paix et la sécurité à l'échelle régionale et internationale, nous exhortons le Conseil de sécurité à prendre d'urgence des dispositions énergiques et résolues, en application des obligations qui lui sont conférées dans la Charte, afin de régler ce conflit. Ma délégation réitère sa position, qui est qu'aucune partie ne devrait entreprendre d'actions unilatérales visant à prédéterminer des questions qui ne peuvent être résolues que par la négociation.

Nous demandons au Gouvernement israélien de s'en abstenir et, en sa qualité de grande puissance militaire de la région, d'agir avec retenue afin d'éviter de faire de nouvelles victimes civiles et de causer de nouvelles destructions de l'infrastructure essentielle. De même, nous demandons aux Palestiniens de cesser les tirs de roquettes sur Israël. Le seul enseignement que nous ayons tiré des mesures de représailles de ce type, menées au cours des dernières décennies, c'est qu'elles ne font qu'engendrer plus de violence.

Le projet de résolution présenté par le Qatar mérite un examen approfondi de la part du Conseil. Le Conseil de sécurité doit exiger un cessez-le-feu immédiat et prôner la création d'une force des Nations Unies chargée d'en observer le respect. Il y a plus de 40 ans que le Conseil de sécurité est saisi de la question. Son incapacité à trouver une solution durable à la crise a ôté tout espoir au peuple palestinien. Sans espoir, les habitants de la région penseront qu'ils n'ont d'autre recours que de redoubler de violence et de riposter par la violence.

Il est désolant de constater qu'à chaque fois que des progrès sont réalisés, ceux qui s'opposent à tout changement en profitent pour envenimer la situation. À cet égard, la communauté internationale doit assumer sa responsabilité en faisant redémarrer le processus de paix.

Pour terminer, nous réitérons notre soutien sans faille au peuple palestinien dans la lutte qu'il mène pour qu'un État de Palestine indépendant, ayant Jérusalem-Est pour capitale, soit créé aux côtés d'Israël et que les deux États jouissent de frontières sûres et internationalement reconnues. Il est donc primordial que cette vision de deux États, telle qu'énoncée dans la résolution 1397 (2002) du Conseil de sécurité, et le principe de la terre contre la paix sous-tendent toute solution permanente au conflit du Moyen-Orient.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Le représentant d'Israël a demandé à faire une déclaration supplémentaire. Je lui donne maintenant la parole.

**M. Carmon** (Israël) (*parle en anglais*) : Alors que nous étions en consultations aujourd'hui, d'autres roquettes Qassam ont été lancées par des terroristes depuis la bande de Gaza sur la ville de Sderot et d'autres zones du sud d'Israël. Trois personnes ont été blessées et quatre autres personnes en état de choc ont dû être soignées – et nous ne parlons que d'aujourd'hui, une nouvelle journée d'attaques terroristes à partir de la bande de Gaza.

Dans la mesure où certains représentants ici présents ont fait référence aux événements en cours, c'est-à-dire aux actions israéliennes se déroulant au moment même où ils parlaient, il m'a semblé juste de les mettre au courant de ce qui se passe réellement. Alors que nous poursuivions nos débats aujourd'hui, d'autres actes terroristes étaient lancés contre mon pays.

Aujourd'hui nos débats ont porté sur l'escalade de la situation dans notre région, provoquée par l'accroissement des activités terroristes à l'encontre d'Israël et la réponse d'Israël en état de légitime défense; et, à la lumière de l'événement tragique d'hier, nous avons entendu des remarques particulièrement dures au sujet d'un problème complexe et d'une situation très compliquée.

Parmi les propos que nous avons entendus aujourd'hui, je dois revenir sur deux exposés en particulier qui me semblent totalement inacceptables, venant des représentants de deux États Membres de cette Organisation. La responsabilité des changements devant intervenir d'urgence dans la réalité sur le terrain dont nous avons parlé ce matin incombe, comme nous l'avons expliqué, à l'Autorité palestinienne; mais il est clair que les extrémistes agissent en réponse à des incitations émanant de forces extérieures, qui ont leurs propres desseins égoïstes.

Beaucoup de personnes dans cette Salle reconnaîtraient que des extrémistes tels que le Hamas sont aiguillonnés par la Syrie et l'Iran, qui organisent le chaos à Gaza, au Liban et sans doute ailleurs, en agissant en coulisses. Je me permets de rappeler que la Syrie est encore sous le coup d'une enquête de ce Conseil même pour avoir mené de telles activités au Liban. Qu'il me soit permis de rappeler que la Syrie héberge d'innombrables organisations et dirigeants terroristes, en particulier Khaled Mashaal, le dirigeant en exil du Hamas, qui avec malveillance sape tout progrès et contrecarre tous les efforts de paix. La dernière en date des odieuses machinations de Mashaal a consisté à saisir – si l'on peut dire – une offre trop alléchante pour être refusée lui demandant de saboter les négociations sur la libération du soldat israélien enlevé Gilad Shalit, ce qui confirme qu'il s'acharne obstinément à bloquer et saboter toute perspective de paix. Notons que Mashaal vit dans la capitale syrienne. Alors recevoir une leçon de morale du représentant de la Syrie sur qui mérite ou non de faire partie de la communauté internationale dépasse complètement les bornes du cynisme habituel auquel nous sommes accoutumés.

En ce qui concerne l'Iran, son Gouvernement est dirigé par un Président qui refuse d'admettre la réalité de la Shoah, tout en préparant la suivante – alors qu'il se dote des capacités requises – et en appelant ouvertement à rayer de la carte un État Membre. Comme si cela ne suffisait pas, l'infâme attitude de l'Iran a été confirmée une fois de plus la semaine

dernière, lorsque l'Argentine, un membre de ce Conseil, a demandé des mandats d'arrêt internationaux à l'encontre de responsables politiques syriens et iraniens, dont un ancien Président, pour des faits relatifs à l'attentat commis en 1994 à Buenos Aires contre le Centre communautaire de l'Association mutuelle israélite argentine (AMIA), qui a fait 85 morts et 300 blessés. En 1992, un autre acte de terrorisme flagrant, exécuté par le Hezbollah, qui a détruit l'ambassade d'Israël à Buenos Aires et tué 22 personnes et blessé des centaines d'autres, émanait également de Téhéran.

Il est clair que l'Iran n'est pas qu'une influence déstabilisante dans la région. La communauté internationale doit prendre des mesures pour neutraliser la menace continue que pose l'Iran à la paix et à la stabilité internationales, ainsi que sa politique de longue date de commanditaire des organisations terroristes.

Enfin, la Syrie et l'Iran, en finançant le terrorisme et en donnant asile aux terroristes, essaient de distraire l'attention internationale de leurs propres problèmes, comme ils l'ont déjà fait en une occasion cette année, pendant le conflit au Liban cet été. Ils ont réaffirmé, sans équivoque, à l'intention du Conseil les raisons pour lesquelles le danger que posent Damas et Téhéran devait être enrayé avant qu'il ne soit trop tard.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : L'Observateur de la Palestine a demandé la parole pour faire une autre déclaration. Je lui donne maintenant la parole.

**M. Mansour** (Palestine) (*parle en anglais*) : J'ai demandé la parole mais non pas pour faire une déclaration sur certaines des questions qui ont été débattues ici. Bien entendu, je pourrais très facilement faire des observations à ce sujet. Par exemple, je pourrais parler du Premier Ministre israélien qui a déclaré une fois encore aujourd'hui que l'agression contre Gaza se poursuivrait, et que ce qu'il a appelé des « accidents » – identiques à ce qui s'est produit à Beit Hanoun – se renouvellerait très certainement. Cela signifie qu'il ne tient absolument aucun compte du présent débat entre pays de toutes les régions du monde.

Je pourrais également faire allusion aux actions du Gouvernement israélien en matière d'extrémisme. Alors que le Président Abbas s'efforce de former un Gouvernement unifié du côté palestinien, et de préparer des conditions propices à une reprise des négociations, que fait le Gouvernement israélien? Il y a seulement

quelques jours le Premier Ministre par intérim – nous connaissons son nom et il n'est pas besoin de le préciser – a été nommé au Gouvernement. Ses positions sont bien connues : c'est un ségrégationniste et un partisan du nettoyage ethnique.

Il serait très facile à qui voudrait faire dérailler ce débat au sein du Conseil de sécurité de soulever ces questions. Mais je n'ai pas demandé la parole pour exercer mon droit de réponse; j'ai demandé la parole pour dire simplement que nous remercions toutes les délégations qui ont adressé leurs condoléances aux familles des victimes du massacre et aux dirigeants palestiniens. Nous transmettrons ces messages aux familles, à notre peuple et aux dirigeants palestiniens.

Nous prions en outre instamment tous les membres du Conseil de sécurité d'adopter dès que possible le projet de résolution dont ils sont saisis. Nous préférierions qu'ils l'adoptent aujourd'hui, s'ils sont prêts à se prononcer sur celui-ci. Mais, quoi qu'il en soit, nous les exhortons à se prononcer sur le projet de résolution le plus rapidement possible. Nous espérons que cette fois-ci, le Conseil ne décevra pas notre peuple. Nous espérons que le Conseil sera capable d'adopter le projet de résolution afin que tout le monde au Moyen-Orient soit édifié, y compris les autorités d'occupation israéliennes et le peuple palestinien.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Le représentant de la République arabe syrienne a demandé la parole pour faire une autre déclaration. Je lui donne maintenant la parole.

**M. Darwish** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Le contenu de la dernière déclaration du représentant d'Israël devant le Conseil montre très clairement que la falsification et la déformation font partie intégrante de la nature de ce régime d'occupation, qui a injustement fondé son État sur la terre des autres, tué et détruit et pratiqué les formes les plus atroces de crime collectif des temps modernes. Les paroles du représentant d'Israël ne couvrent pas la barbarie des pratiques criminelles de son régime. Les déclarations de la plupart des délégations qui ont pris la parole à cette séance importante ont fait nettement ressortir que condamner le régime israélien était le moins que nous puissions faire. Le Conseil doit effectivement s'élever contre toutes les formes de terrorisme, les crimes et les massacres pratiqués par ce régime injuste, qui rejette les possibilités d'instaurer la paix sous des prétextes dont il est souvent le principal

instigateur. Sans l'occupation, le meurtre, l'expulsion, la destruction, l'arrachage des arbres et les formes de tyrannie les plus ignobles, nous n'assisterions pas à ce qui se passe maintenant.

Le règlement de cette question d'une manière juste et globale nous épargnera tous cette interminable controverse due au refus obstiné d'Israël d'accepter la branche d'olivier qui lui est tendue car sa doctrine politique est apparemment incompatible avec l'idée d'une paix juste et globale.

La déclaration du représentant d'Israël est un rabâchage ennuyeux. Les bureaux du Hamas à Damas sont des bureaux de presse et le Hamas, comme chacun le sait, est un Gouvernement élu par le peuple palestinien, qui mène une guerre de résistance. S'agissant de ce qu'il a dit à propos du Liban, nous

aimerions poser la question suivante : qui bénéficie le plus de ce qui s'est passé au Liban? Je pense que la réponse est claire et se comprend facilement.

La meilleure preuve de la brutalité de l'action menée actuellement par Israël est la colère qu'elle a provoquée dans l'opinion publique arabe et même dans l'opinion publique internationale. Au moment même où le Conseil de sécurité se réunit, une manifestation se tient devant la mission israélienne qui condamne le comportement de cet État occupant, et qui révèle au grand jour ses mensonges et ses affirmations toujours fallacieuses.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

*La séance est levée à 17 h 45.*